

# L'autre Parole

Bulletin de l'AQDR Laval

Vol. 6 Numéro 1 Édition Décembre 2002

JOYEUX  
NOEL

ET

BONNE

ANNEE

A  
TOUS



## Dans ce numéro

Mot de l'administration	page 2
Conférence de M. Henri Lamoureux	page 4
Remerciement aux députés	page 5
Fondation de Dira Laval	page 6
La meilleure assurance contre la maladie...	page 7
Transfert de l'actif enregistré (suite et fin)	page 8
Horreur : une plainte!	page 9
Mise en garde contre les abus d'augmentations de loyer	page 12
L'entropie étatique	page 13
Les pensions étrangères... C'est votre droit	page 14
La plupart des retraités vont-ils dans le sud l'hiver ?	page 15
Et la santé à Laval...	page 16
La Lune est inquiète du temps (pièce de théâtre)	page 17
Tendre Amour (poème)	page 19
Dîner de Noël	page 20

Le bulletin est publié par l'AQDR Laval. Pour vos commentaires et suggestions, et pour vous s'inscrire comme membre communiquez avec notre bureau au 1450, boul. Pie X, local 212, Laval (Québec) H7V 3C1

Tél.: (450) 978-0807 Téléc.: (450) 978-9808 Courriel : [aqdrLaval@qc.aira.com](mailto:aqdrLaval@qc.aira.com)

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00

## Conseil d'administration



Présidente : Liliane Lecompte  
1<sup>er</sup> Vice-président : Laurent Guay  
2<sup>e</sup> Vice-président : Guy Rivet  
Secrétaire : Laurent Guay  
Trésorier : Aldéo Bernard  
Administrateurs : Georgette Mather  
Jocelyne St-Gelais  
Martin Montoudis  
Jean-Paul Lalancette  
Secrétariat : Linda Giard

## Comités :

Fiscalité et revenu



Santé



Pauvreté



Logement et transport

Activités



Communications

Téléphones



Recrutement



Bulletin L'Autre Parole

## *Mot de l'administration*

L'équipe de rédaction de *l'Autre parole* est heureuse de vous présenter cette édition de notre journal et en profite pour vous donner en bref quelques nouvelles.

Notre journal est maintenant distribué dans tout le réseau de bibliothèques de Laval par l'intermédiaire du Service Culture, Loisirs et Vie communautaire de ville de Laval et envoyé à tous les organismes communautaires.

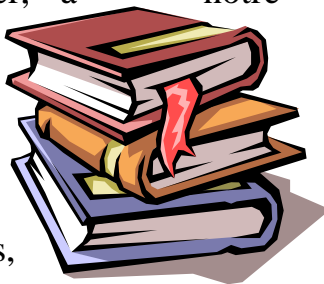
Il est aussi disponible à notre Centre de documentation.

Les bureaux de l'AQDR sont maintenant ouverts tous les jours de 9h00 à 12h00. Linda Giard, notre secrétaire exécutive, se fera un plaisir de vous y accueillir et de répondre à toutes vos questions sur les droits des personnes retraitées.

**Assistance aux aînés :** Nous invitons toute personne retraitée ayant besoin d'assistance ou d'information à s'adresser à Mme Giard. Son expérience lui permet d'orienter rapidement et

efficacement toute demande d'aide vers des intervenants qualifiés.

**Centre de documentation :** Vous pouvez vous procurer, à notre bureau, plusieurs publications telles que les différentes parutions du journal *l'Autre parole*, des mémoires, des rapports, des publications des gouvernements fédéral et provincial. Nous aspirons à en faire le plus important du genre à Laval.



**DIRA LAVAL**, acronyme qui signifie **D**énoncer, **D**épister, **I**ntervenir, **I**nformer, **R**éférencer, **A**ccueillir et **A**ccompagner.

Gilles Fournier, notre président sortant, gère ce dossier avec tout le dynamisme et la détermination qu'on lui connaît. Nous vous invitons à lire son article à la page 6 du présent numéro de *l'Autre parole*.

**Dîner de Noël le jeudi 12 décembre :**



Le dîner de Noël aura lieu encore cette année au Restaurant Le Dîner Ste-Rose 451, boulevard Curé-Labelle,

Fabreville. Donald Lavergne ténor et Nicole Pontbriand pianiste feront l'animation musicale. De nombreux prix de présence seront distribués. Il est possible de réserver vos places et même une table auprès de notre secrétaire Linda Giard au 978-0807.

**Mémoire sur la santé :** Une conférence de presse ouverte à tous aura lieu le 10 décembre 2002 dans le foyer de la salle André-Mathieu, 475, boul. de l'Avenir, à 10h00. Le but de cette conférence de presse est de mettre en évidence que la région # 13 (Laval) est grandement sous-financée si on la compare avec les autres régions du Québec, elles-mêmes sous-financées d'après le ministre François Legault. En effet, ce dernier a déclaré, le 19 novembre, qu'il faudrait injecter dès maintenant 1,8 milliards de dollars et accroître de 5,2 %, annuellement, les budgets octroyés au secteur de la santé et des services sociaux pour corriger les problèmes d'accès aux services et les améliorer partout au Québec.

**Mémoire sur la pauvreté :** Le comité fiscalité de l'AQDR Laval a complété une étude sur la pauvreté, laquelle démontre qu'à Laval 28,76 % (17,5 % au Canada et 25,8 % au Québec) des personnes de 65 ans et plus se retrouvaient en 1999 sous le seuil de faible revenu (SFR). Ce mémoire sera également présenté à la conférence de presse du 10 décembre 2002.

**Membres actifs :** Nous en profitons pour vous inviter à supporter l'AQDR dans la défense de vos droits en devenant membre actif et si vous le désirez, en vous impliquant dans un ou plusieurs comités d'étude et de recherche en santé, logement, hébergement, pauvreté, fiscalité, violence faite aux aînés, journal.

## Conférence de M. Henri Lamoureux

Notre conférence du 26 novembre, à la Place des aînés, a eu comme sujet : *Intérêt individuel et bien commun, deux motifs d'engagement dans un monde incertain*. Le conférencier fut M. **Henri Lamoureux** écrivain, philosophe et enseignant universitaire

**M. Lamoureux a une très grande expertise dans le domaine de la santé, du logement, des droits sociaux, de l'action bénévole et des droits de la personne. Nous croyons que cette conférence aura un impact majeur dans le milieu communautaire.**

Écrivain, Henri Lamoureux a publié son premier roman, *L'affrontement*, aux éditions du Jour, en 1979. Dans le Dictionnaire des œuvres littéraires du Québec, Claude Janelle n'hésite pas à dire que l'œuvre de Henri Lamoureux « atteint l'intensité de Bonheur d'occasion de Gabrielle Roy »

Henri Lamoureux a depuis produit une quinzaine de titres, tous publiés chez des éditeurs professionnels reconnus. L'auteur est romancier, poète et essayiste. Plusieurs de ses textes dramatiques ont été diffusés à la radio de Radio-Canada.

À titre d'enseignant universitaire et de praticien de l'action sociale, il a publié, seul ou avec d'autres, plusieurs ouvrages notamment *Pratique de l'action communautaire*. L'auteur termine présentement un essai « *Éthique du travail social et de l'action communautaire* ».

Outres ses activités littéraires, Henri Lamoureux est connu au Québec et à l'étranger à titre d'intellectuel impliqué dans différentes activités socio-communautaires et culturelles. Depuis la fin des années 60, il a été associé à la mise en oeuvre et au développement de plusieurs organismes populaires actifs dans les secteurs de la coopération, de la santé, du logement, de la consommation, des droits sociaux, de

l'éducation populaire, de l'action bénévole des droits de la personne et de l'environnement.

L'auteur a écrit des dizaines d'articles et de courts essais sur des sujets sociaux, culturels, politiques, économiques et éthiques qui ont été publiés dans les médias québécois, canadiens et européens.

Détenteur d'une maîtrise en éthique sociale et ayant une formation en coopération, en économie sociale, en administration publique et en sociologie, l'auteur enseigne aux écoles de service social de l'UQAM et de l'Université de Montréal. Il est régulièrement invité à livrer des conférences et participe à des émissions, tant à la radio qu'à la télévision, sur des sujets qui touchent à la fois ses activités littéraires et les divers secteurs où il est impliqué tant à titre professionnel que volontaire et militant.

**Henri Lamoureux a siégé au c.a. de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie. Il est également membre d'Amnistie internationale, de Les Artistes pour la paix, de la Ligue des droits et libertés, du Conseil québécois de développement social et du groupe écologiste Parc Sutton. Il est membre-fondateur de deux entreprises de l'économie sociale oeuvrant dans les champs des services domestiques et des communications sociales. Enfin, il est vice-président et membre-fondateur de l'Observatoire québécois de la démocratie.**

Parmi les prix littéraires obtenus, signalons le prix André Laurendeau (2002, première mention), le prix Hachette-Larousse-Air France 1967 et le prix de la Société du bon parler français, poésie, 1968.

Henri Lamoureux a été mis en nomination pour plusieurs autres prix littéraires.

Dans sa bibliographie on peut mentionner les **romans** : *Squegee*, *Les meilleurs d'entre nous* (2002), *L'Affrontement* (2002), *Le passé intérieur*, *Le grand départ*, *Le fils du sorcier*, les **essais** : *La pratique de l'action communautaire* (2002, nouvelle édition revue et augmentée), *Le souffleur de verbes*, *La maison du rêve*, *Nouvelles Dérives de la démocratie*, *Le citoyen responsable*, *L'intervention sociale collective*, *Une éthique de la solidarité*, *Community action*, *L'éthique une nouvelle règle administrative*, un **guide méthodologique** : *La coopération du travail*, une **monographie** : *Trois expériences de formation dans le champ de la coopération du travail*, un **récit** : *Oser: quand des femmes passent à l'action*, des **textes dramatiques** : *La voie du salut*, *L'intervention communautaire*, *Le chien* et *Une sale journée dans la vie d'un honnête homme*, des **contes** : *Les contes de la forêt*.

**160 textes courts ont été publiés notamment dans le Devoir, la Presse, Alternatives Wallonnes, Possibles, Nouvelles pratiques sociales, Nouvelles-CEQ l'Européen,**

**Mouvements, Vie ouvrière, Virtualités, Options.**

**Parmi des principaux titres récemment publiés ou devant l'être bientôt :**

*Le bénévolat et l'éthique de la responsabilité*, *Les enjeux éthique du travail social*, *Revue Interventions de l'ordre des travailleurs sociaux du Québec*, automne 2002, *L'aide alimentaire, un outil pour le développement d'une citoyenneté active*, Ce dernier texte est lauréat (première mention) du prix André Laurendeau pour 2002

**Conférences publiques publiées:** Henri Lamoureux livre en moyenne une dizaine de conférences par année, lesquelles sont généralement publiées dans des magazines et revues institutionnelles. Ces conférences portent généralement sur des sujets reliés à la santé, aux services sociaux, au développement communautaires, à la culture et sur différents enjeux éthiques actuels.

**Laurent Guay**

## REMERCIEMENT AUX DÉPUTÉS

L'AQDR Laval tient à remercier pour leur soutien financier;

**Monsieur Joseph Facal,**  
**Député de Fabre**  
538, rue Principale  
Sainte-Dorothée, Laval H7X 1C8

**Monsieur Thomas Mulcair**  
**Député de Chomedey**  
2525, boul. Daniel-Johnson, bureau 210  
Chomedey, Laval H7T 1S9

**Madame Carole-Marie Allard**  
**Députée de Laval-Est**  
3131, de la Concorde Est, bureau 202  
Duvernay, Laval H7E 4W4

**Monsieur Serge Ménard**  
**Député de Laval-des-Rapides**  
400, boul. Saint-Martin Ouest, bureau 208  
Laval-des-Rapides, Laval H7M 3Y8

**Madame Raymonde Folco**  
**Députée de Laval-Ouest**  
674, de la Place Publique, bureau 205  
Laval-Ouest, Laval H7X 1G1

# ***DIRA***

## ***Vaincre les abus et la violence envers les aînés***

Durant notre dernier exercice financier, l'AQDR Laval a lancé, sur une base informelle, un comité de lutte contre les abus, la violence et la négligence dont sont victimes les aînés.

Nous avons alors réglé les deux tiers des cas soumis, mais par la même occasion, nous avons abusé des bénévoles qui s'y consacraient. Il fut également admis l'impossibilité de répondre correctement aux demandes sans obtenir les fonds nécessaires à l'embauche d'une personne spécialisée. Le comité de lutte contre les abus individuels fut donc mis en veilleuse au printemps 2002.

Suite au lancement du programme provincial de subventions intitulé « ***Engagés dans l'action pour les aînés du Québec*** » et aux demandes formulées par la Table régionale de concertation des aînés de Laval, votre AQDR a décidé de replonger dans l'action des abus, violence et négligence à l'égard des aînés. En d'autres termes, votre AQDR a décidé de faire de l'accompagnement et de la défense individuelle en plus d'assumer la défense collective des droits, en autant que nous obtenions la subvention maximale de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$).

Selon moi, il faut adopter cette voie et lancer ce nouveau programme qui sera connu sous le nom de **DIRA LAVAL**, acronyme qui signifie :

**D** : Dénoncer / Dépister

**I** : Intervenir / Informer

**R** : Référer

**A** : Accompagner / Accueillir

Il s'agit d'un système initié et développé dans la basse-ville Québec par l'AQDR local. Il a atteint une telle notoriété que sa fondatrice, Louise Lapointe, a été invitée à le présenter en France, en Belgique, en Argentine, etc... DIRA Laval deviendra graduellement autonome, mais demeurera toujours attaché à l'AQDR Laval. L'un ne peut exister sans l'autre. Ce serait comme « la cause sans les effets ».

Toutes les personnes intéressées à œuvrer au sein de DIRA n'ont qu'à s'adresser à l'AQDR Laval, au :

Téléphone : (450) 978 -0807

Télécopieur : (450) 978 -9808

**Gilles Fournier**

**ex-président AQDR Laval**

**Président fondateur de DIRA Laval**

# La meilleure assurance contre la maladie...

Parce qu'il ne voulait pas instaurer un régime d'assurance maladie au Québec, le Premier ministre Duplessis se plaisait à dire : « La meilleure assurance contre la maladie, c'est la santé! »

Même si ses motifs n'étaient pas tout à fait louables, sa boutade ne manquait pas de bon sens. Bien sûr, on ne peut pas éviter toutes les maladies ni tous les accidents et quand vient notre tour nous espérons recevoir les meilleurs soins possibles dans les plus courts délais. On est tous d'accord pour affirmer que la réalité est quelque peu différente.

Pourtant, nous savons tous que nombre de maladies pourraient être évitées en respectant quelques règles élémentaires. Pensons au tabac et à ses ravages. Combien de maux sont créés par l'abus d'alcool et de drogues? Que dire de notre alimentation, de notre sédentarité, de mauvaises habitudes comme une trop grande exposition au soleil? Ce sont des choses que nous savons trop bien mais... la mémoire est une faculté qui oublie.

En plus, beaucoup de personnes font une consommation abusive de médicaments. Ce matin, j'ouvre mon journal et j'y vois que les Canadiens ont reçu l'année dernière plus de 30 millions d'ordonnances pour des antidépresseurs. Ce n'est pas rien, 30 millions!!! Aussi, combien de fois nous a-t-on dit et redit que les antibiotiques perdent leur efficacité parce qu'ils sont trop prescrits? Et pourtant...

AQDR Laval décembre 2002

Nous sommes presque tous à la retraite. Ça peut être une très belle et fructueuse période de notre vie. Enfin on a du temps pour penser à soi et il nous en reste encore pour nous consacrer un peu plus à notre famille, à nos petits-enfants, à nos amis.

Il devrait nous rester du temps aussi pour prendre tous les moyens qui nous garderont en santé :

- surveiller notre alimentation
- fuir le tabac comme la peste
- réduire notre consommation d'alcool
- faire de l'exercice sur une base régulière
- donner un sens à notre vie en continuant à rester actif
- aider les autres en nous impliquant là où on sera heureux
- garder un bon moral et ne pas trop s'en faire avec les petits problèmes qui surviennent...

Permettez-moi de vous laisser avec ces deux pensées. La première est de Jonathan Swift qui a écrit *Les voyages de Gulliver* : «Les meilleurs médecins sont le Dr Diète, le Dr Tranquille et le Dr Joyeux.» La deuxième est de Voltaire et je la trouve particulièrement suave : «J'ai décidé d'être heureux parce que c'est bon pour la santé.»

Je vous souhaite beaucoup de bonheur.

**Régent Bernatchez, membre AQDR Laval**



## Transfert de l'actif enregistré Guy Rivet

(Suite et fin de l'article paru dans l'Autre Parole Printemps 2002)

### 3) La rente enregistrée

La **rente** est une prestation versée à des périodes fixes en contrepartie de l'aliénation d'un capital constitué d'une somme forfaitaire. Ici on parle d'une rente immédiate et non différée.

La rente **enregistrée** est celle dont le capital provient d'un régime enregistré : REER, RPA, RPDB, etc...(1)

La rente enregistrée prévoit un revenu garanti à vie durant ou pendant une durée fixe. La prestation de la rente dépend de plusieurs facteurs : le capital investi, l'âge, le sexe, le taux de mortalité, l'état de santé, le taux d'intérêt en vigueur et les frais d'administration. Il peut y avoir des options : indexation, durée garantie, mais dans ces cas les versements de revenu sont réduits. Enfin, au décès les mêmes règles d'imposition que celles du FERR ou du REER s'appliquent.

Les deux types de rentes les plus connus sont :

**1- La rente viagère** est celle dont le versement est garanti jusqu'au décès du rentier ou de la rentière. Cette rente peut être sans période garantie, avec période garantie ou réversible :

- a) **Sans période garantie** : elle garantit le versement des prestations jusqu'au décès du rentier. L'avantage : elle représente le revenu le plus élevé de toutes les rentes viagères. Le

désavantage : même si le décès du rentier est hâtif, le capital est perdu.

- b) **Avec période garantie** : en plus de garantir le revenu pendant toute la vie du rentier, elle prévoit une période garantie (5, 10 ou 15 ans) où les prestations continueront d'être versées au bénéficiaire. Le désavantage : l'addition d'une période minimale de versement de la rente a pour effet de réduire la prestation mensuelle.

- c) **La rente réversible** garantit un revenu non seulement au rentier jusqu'à son décès, mais aussi au conjoint survivant, sa vie durant.

**2- La rente assurée** est celle qui préserve le capital pour les héritiers. Ce type de rente combine deux produits d'assurance :

- **une rente viagère** sur une seule tête.
- **une police d'assurance** sur la vie du rentier.

### 4) La combinaison FERR-rentes

Il est possible d'équilibrer un programme de revenu de retraite en recourant à une combinaison de FERR et de rentes. Il faut souligner qu'on a toujours le loisir de transférer ultérieurement des fonds d'un FERR à une rente, alors que le contraire est impossible.

#### Note :

- (1) Le capital d'une rente peut être **insaisissable** si, dans le contrat, on a désigné un bénéficiaire privilégié ou irrévocable.

Guy Rivet, vice-président

## *Horreur : une plainte!*

---

Ça fait longtemps que quelque chose me tracasse. Je suis intriguée par un curieux phénomène qui consiste à éviter le mot « plainte » au profit d'« expression d'insatisfaction ».

Récemment, on pouvait lire dans le bulletin d'information destiné aux familles et publié par un CHSLD ce paragraphe ayant pour titre : Satisfaction ou insatisfaction :

*« Nous vous rappelons le cheminement de l'expression d'une insatisfaction ou satisfaction :*

*le chef d'unité (si urgent, par exemple le soir ou la nuit : chef d'activités);*

*la directrice des programmes de soins de longue durée (no de téléphone);*

*le comité des usagers (no de téléphone);*

*la commissaire à la qualité des services, (son nom et son numéro de téléphone). »*

Je suis frappée par la différence avec le dépliant publié par le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux :

*« Pour résoudre le problème, il vous suffit généralement d'aborder franchement la question avec les principaux intéressés.*

*Vous pouvez également utiliser le régime d'examen des plaintes. Ce mécanisme est prévu par la loi. Il s'agit d'un moyen normal d'exprimer une insatisfaction et de rechercher une solution. Une première démarche doit alors être effectuée auprès du commissaire à la qualité des services de l'établissement ou de la régie régionale responsable du service en cause. »*

Ce dernier extrait décrit la démarche officielle, celle qui est prévue par la loi, celle

dont peut se prévaloir tout usager du réseau de la santé et des services sociaux. Le bulletin d'information aux familles pourrait laisser croire qu'un règlement de l'établissement régit l'expression d'une insatisfaction, autrement que par ce mécanisme officiel. L'information peut faire allusion à un devoir de l'utilisateur de s'en remettre en premier lieu au chef d'unité et même à la direction des soins. Le recours au commissaire à la qualité des services est placé à la toute fin, comme s'il devait être un dernier recours. Alors qu'il peut au contraire être la première étape et conduire à un examen en dehors de l'établissement.

Quant au comité des usagers, comment peut-il se sentir à l'aise d'accompagner les usagers dans le processus officiel, alors qu'un message de la direction laisse entendre que ce processus n'est pas le meilleur choix pour exprimer une insatisfaction ? Le bulletin d'information ne l'affirme pas clairement. Mais il sème une ambiguïté qui m'apparaît bien embarrassante pour les personnes qui souhaitent pratiquer l'advocacy avec les résidents qui en expriment le besoin.

Tout le monde préfère régler les problèmes sur le terrain, en harmonie avec les personnes impliquées, dans le dialogue et le respect. C'est d'ailleurs ce qui se fait dans bien des cas. Et le bulletin aux familles veut probablement dire la même chose que ce qui est plus clairement exprimé dans le dépliant du protecteur des usagers. Pourquoi alors laisser entendre que l'expression d'une insatisfaction et celle d'une satisfaction doivent suivre les mêmes voies, et que le processus de cheminement des plaintes (ou insatisfactions) est laissé à la discrétion de chaque établissement ?

Et pourquoi insister pour que le chef d'unité soit la personne privilégiée à contacter en cas d'insatisfaction? Il y a quelque temps, la personne désignée pour recevoir et examiner les plaintes devait être un cadre supérieur. Voici ce qu'en disait Daniel Jacoby, avocat et alors Protecteur du citoyen du Québec :

*« Le cadre supérieur responsable de l'examen des plaintes dans l'établissement est souvent placé en conflit d'intérêt lorsqu'il a à critiquer les effets des politiques qu'il a lui-même adoptées ou lorsqu'il doit se prononcer sur la conduite inacceptable d'un employé relevant d'un de ses collègues. » (Brisons le silence Dévoiler les mauvais traitements infligés dans les institutions, Actes du congrès Montréal, décembre 1995, Handicap-Vie-Dignité, p.27)*

Je me demande si le chef d'unité est en meilleure position que le cadre supérieur, quand il s'agit de lui exprimer une insatisfaction concernant les services rendus dans son secteur administratif. Ce cadre intermédiaire est-il exempt du conflit d'intérêt et est-il en meilleure position que l'était la direction générale, surtout si la démarche ne satisfait pas le plaignant ? La loi a apporté une correction à ce problème. Pourquoi la mettre en veilleuse ?

La seule raison que je peux imaginer, c'est la crainte du regard extérieur, puisque la démarche de plainte ne fait absolument pas entrave à la conciliation :

*« Le commissaire à la qualité des services..., tout comme le protecteur des usagers, sont dotés d'un pouvoir de recommandation. Ils n'ont pas le pouvoir d'imposer une mesure comme le ferait le tribunal. Leur approche en est une de conciliation, c'est-à-dire qu'ils recherchent des solutions satisfaisantes pour*

*toutes les parties. » Pour améliorer les services, p.7)*

L'évitement du processus de plaintes a comme effet pervers d'associer un caractère odieux à ce processus, de même qu'à ceux qui osent s'en prévaloir. Le dérapage est facile vers le détournement du processus d'examen des plaintes, pour préserver l'institution des regards extérieurs. On ferait croire à l'usager que faire confiance en la direction et aux chefs d'unité implique de ne pas se servir du régime d'examen des plaintes.

Il fut un temps où toute doléance qui passait par le mécanisme des plaintes était considérée comme majeure, par rapport à une simple « insatisfaction » exprimée verbalement par l'usager. Je crains qu'il subsiste des vestiges de cette tendance à croire que le résident parle bas quand il exprime une insatisfaction au chef d'unité et qu'il crie quand il passe par le cheminement officiel d'expression d'une insatisfaction.

Le régime d'examen des plaintes donne à l'usager un droit de recours à l'extérieur de l'établissement s'il n'est pas satisfait des résultats dans les délais prévus. Ce détail des délais est très important, dans un contexte de soins de longue durée, de milieu de vie et de fin de vie. Tant mieux si les délais sont respectés par pur sens moral. Tant mieux aussi, qu'une loi dispense l'usager de faire une confiance aveugle à l'institution!

Dans les établissements où les membres du conseil d'administration ont la sagesse de demander des comptes-rendus sur les plaintes, la plainte laisse une trace, qui peut aider d'autres usagers, familles, accompagnateurs (comme les membres du comité des usagers), intervenants, administrateurs, à poursuivre la démarche d'amélioration de la qualité en

prenant le relais à la suite de l'expérience positive de règlement d'une plainte.

Le régime d'examen des plaintes, malgré ses imperfections et ses limites, a comblé un vide et permet à l'usager de prendre plus de place dans les décisions qui le concernent. La notion de milieu de vie caractérise les centres de soins de longue durée. L'individu est le seul juge de sa qualité de vie et de l'importance que prend un détail de sa vie quotidienne à l'égard de ses priorités et de ses choix. Les murs d'une institution ne doivent pas isoler l'individu des lois qui régissent la société en général.

Selon le dépliant distribué par le Protecteur des usagers en matière de santé et de services sociaux,

*« Le régime d'examen des plaintes est susceptible de vous aider à solutionner le problème qui vous préoccupe. En l'utilisant, vous pourriez également contribuer à l'amélioration des services, tant pour vous et vos proches que pour l'ensemble des usagers. » (Pour améliorer les services, p.2)*

Pourquoi en serait-il autrement dans une institution en particulier ? Pourquoi alors changer les mots et la procédure?

Les comités des usagers, eux aussi créés grâce à une loi, redonnent aux usagers plus de place. Leurs membres mettent beaucoup d'efforts à aider les familles et les résidents à démêler tout ça. Quels obstacles supplémentaires rencontrent-ils, quand deux documents qui parlent des mêmes sujets n'utilisent pas les mêmes mots et ne proposent pas les mêmes démarches ? Je me demande si les comités des usagers ne subissent pas eux-mêmes un certain ostracisme que porte malheureusement tout plaignant, dès l'instant où le mot « plainte » devient tabou.

Je pense que les comités des usagers, comme les usagers eux-mêmes, ont besoin des familles et ont besoin des citoyens qui veulent que les droits et valeurs sociales soient respectés entre les murs d'une institution, au même titre qu'en dehors.



### **Marguerite Mérette, membre**

Infirmière oeuvrant dans un CHSLD depuis 1988. Création en 1999 d'un site Internet pour publier le manuscrit *La dernière demeure*.

(<http://www.mediom.com/~merette/>)

Échanges depuis ce temps avec des soignants francophones par une liste de discussion en gérontologie.

Rencontres de soignants (stages et conférences) et dirigeants français pendant un mois en octobre 2001

<b>Guy Rivet, LL.L</b> Représentant autonome	 <b>PARTENAIRES CARTIER</b> SERVICES FINANCIERS
Conseiller en sécurité financière Conseiller en assurance et en rentes collectives Représentant en épargne collective inscrit Auprès de Services financiers Partenaires Cartier	
1200, boul. Chomedey, bureau 200 Laval (Québec) H7V 3Z3	Tél. : (450) 973-3322 Télec. : (450) 669-3812 Réf. : (450) 669-3812 Courriel : <a href="mailto:guyrivet@videotron.ca">guyrivet@videotron.ca</a>

*Un homme qui parle mais n'agit  
Est un jardin de mauvaises herbes envahi.*

*Auteur anonyme*

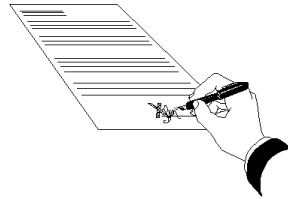




## MISE EN GARDE CONTRE LES ABUS D'AUGMENTATIONS DE LOYER



À Laval, une certaine résidence de luxe pour aînés a inventé un « truc nouveau » pour obtenir rapidement les augmentations de loyer. En effet, au bas de l'avis **sont inscrites deux lignes**. La première est destinée à recevoir la signature du locataire en guise d'acquiescement à la dite augmentation. La seconde ligne, au cas où le locataire refuserait l'augmentation, est pour sa signature à l'effet qu'il ne renouvellera pas son bail et qu'il partira.



Ce stratagème semble d'autant plus efficace que la grande majorité des locataires de cet immeuble ont accepté les augmentations sans s'interroger sur la validité du taux d'augmentation. Se pourrait-il que la majorité de ces personnes seules et âgées aient compris qu'en refusant l'augmentation, il fallait donner un avis de départ et se chercher un autre toit?

Il faut rappeler :

- qu'un locataire n'est pas tenu d'accepter une augmentation non justifiée;
- que tous les propriétaires n'ont pas droit au 2% de majoration automatiquement;
- que si le locataire conteste l'augmentation du loyer, il appartient au propriétaire de justifier l'augmentation auprès de la Régie des loyers;

- que le propriétaire a 30 jours pour porter ce cas devant la Régie et que le locataire n'a aucun argumentaire ou preuve à déposer à la Régie, c'est cette dernière qui fait tous les calculs pour le locataire.

Si le propriétaire ne respecte pas les délais pour porter plainte, le montant du loyer du locataire demeure inchangé. À l'inverse, si le locataire ne signifie pas au propriétaire son refus de l'augmentation dans les 30 jours suivant la réception de cet avis, l'augmentation est accordée au propriétaire.

Il faut également rappeler aux locataires qu'au moment du renouvellement du bail, le propriétaire ne peut en changer les conditions sans l'approbation du locataire, comme par exemple, l'obligation de prendre un nombre minimum de repas, de payer pour certains coûts d'entretien déjà inclus dans le bail, etc...

Enfin, le locataire peut obtenir une baisse de son loyer s'il démontre à la Régie que le propriétaire ne lui rend pas les services inscrits dans son bail.

J'espère que ces renseignements vous permettront de vous défendre contre les abus de cette nature.

**Gilles Fournier, ex-président AQDR  
Laval et vice-président de la Table de  
concertation des aînés de Laval**

# L ' E N T R O P I E É T A T I Q U E

*Texte de Mario Roy*

*La Presse 2 novembre 2002*

Quels que soient les efforts de simplification entrepris, l'État évolue sans cesse vers une plus grande complexité. Il y a, en fait, peu de secteurs de l'activité humaine où la loi de l'entropie (en vertu de laquelle la nature tend à évoluer vers un désordre croissant) trouve à s'appliquer avec une telle constance et une telle exemplarité !

Le citoyen voit dans la « structurite » aiguë des administrations publiques, en effet, non pas une heureuse et utile sophistication des institutions, mais, à la fois, un coûteux désordre et un dédale kafkaïen – l'expression est consacrée.

S'il ne cesse d'empirer, notamment sous l'effet de la complexité croissante de la société dite civile, le problème est aussi vieux que l'État lui-même. L'administration publique, écrivait Tocqueville en 1840, « règle plus d'actions, et des actions plus petites, et elle s'établit davantage tous les jours, à côté, autour et au-dessus de chaque individu, pour l'assister, le conseiller et le contraindre » !

Bref, sans compter les administrations municipales et scolaires, le Québécois est aujourd'hui... assisté, conseillé et contraint par 390 ministères, agences, commissions, secrétariats, offices, régies, conseils, sociétés et tribunaux spécialisés relevant d'Ottawa ou de Québec (davantage si on tient compte des subdivisions autonomes de beaucoup de ces administrations).

Il existe même un... Secrétariat à l'allègement réglementaire, ce qui n'est peut-être pas un luxe : on a calculé que la bureaucratie québécoise accouchait de 10 000 pages de règlements par année ! Cependant, l'Administration (fédérale) de l'utilisation de terrains marécageux des provinces maritimes a été dissoute...

On a déjà essayé de freiner cette prolifération.

En septembre 1997, le rapport Facal recommandait d'éliminer la moitié des 204 organismes relevant du gouvernement du Québec. Dans les semaines suivantes, on se livrait à quelques bricolages. Mais, trois ans plus tard, il fallait se rendre à l'évidence, on n'avait pas fait le moindre progrès : début 2001, on comptait toujours 201 organismes étatiques.

Aujourd'hui, à Québec, il y en a 205.

• • •

Or, deux raisons font que les choses ne risquent pas de changer.

**Un :** il faut comprendre que l'appareil de l'État, comme toutes les grandes entités sociales, se comporte comme un organisme vivant et tend à se préoccuper avant tout de sa survie et de sa croissance.

Au besoin, la bête se défend avec vigueur : en 1998, le chef adéquiste Mario Dumont s'était fait vertement rabrouer par les syndicats de la fonction publique ainsi que par les organismes d'État pour avoir promis d'abolir une soixantaine de ceux-ci – ce qui était pourtant moins ambitieux que le plan Facal

Et, lorsque l'appareil se grippe, personne en son sein ne songe à mettre en cause, précisément, sa trop grande complexité. On envisage plutôt de le contourner en...créant de nouvelles structures ! Tombent dans cette catégorie la plupart des sommets et commissions convoqués pour élaborer des politiques hors des lieux prévus pour cette activité. Ainsi que tous les projets de Sénat des régions, d' « Hydro-Santé » (la santé étant déjà gérée par 37 organismes et ministères !), de taxation parallèle et de fonds dédiés.

**Deuxième raison** – et il s'agit d'un grand paradoxe. Tout le monde dénonce le fait que la pieuvre étatique a atteint la taille à partir de laquelle une part importante de son activité consiste à se nourrir elle-même. Mais chacun, lorsque confronté à un problème, continue à réclamer des interventions nouvelles, inusitées et lourdes de l'État !

À chaque fois, le risque est... qu'il soit entendu.

Et qu'une nouvelle structure étatique surgisse du néant pour noircir du papier, édicter des règlements, prélever sa part de la richesse collective et rendre plus complexe encore la vie en société.

*Reproduction autorisée par le journal La Presse*



## LES PENSIONS ÉTRANGÈRES... C'EST VOTRE DROIT

- VOUS OU VOTRE CONJOINT AVEZ TRAVAILLÉ DANS UN AUTRE PAYS?
- VOUS AVEZ PEUT-ÊTRE DROIT À UNE PENSION ÉTRANGÈRE.

### Travail dans un autre pays

Avez-vous (votre conjoint décédé avait-il) travaillé dans l'un des pays suivants?

Allemagne - Autriche - Barbade - Chili - Chypre - Croatie - Danemark - Dominique - Etats-Unis - Finlande - France - Grèce - Irlande - Italie - Jamaïque - Luxembourg - Malte - Norvège - Philippines - Portugal - Sainte-Lucie - Slovénie - Suède - Suisse.

### Des ententes internationales

Vous avez peut-être droit à certaines prestations grâce aux ententes de sécurité sociale que le Gouvernement Québécois a conclues avec ces pays. **Ces ententes permettent aux résidents du Québec d'obtenir des pensions étrangères de retraite, d'invalidité ou de survivant.**

### Êtes-vous admissible ?

Pour que l'un des pays énumérés vous verse une pension, il suffit généralement que vous-même, ou votre conjoint, ayez cotisé durant une courte période à son régime public de pension. Quant à l'âge minimum requis, il varie d'un pays à l'autre.

### Les bénéficiaires

Selon les ententes conclues, vous pourriez bénéficier d'une pension si vous êtes :

- ✓ le cotisant (la personne qui a travaillé à l'étranger);
- ✓ son conjoint (éventuellement, son ex-conjoint);
- ✓ son enfant à charge;
- ✓ ou l'un de ses survivants.

### Combien recevrez-vous ?

Le montant de votre pension étrangère dépendra des cotisations versées au régime de pension du pays concerné. Toutes les pensions étrangères obtenues grâce à une entente vous sont payables par l'administration étrangère, soit par chèque ou par dépôt direct.

### Pension étrangère

#### Régime de rentes du Québec (R.R.Q.)

Il est important de noter que **les pensions étrangères ne peuvent diminuer d'aucune façon la rente que vous recevez déjà** ou que vous pourriez recevoir du Québec.

### Vous voulez faire une demande?

**Gratuitement** les spécialistes multilingues sont là pour vous aider et peuvent :

- ◆ vous **renseigner** sur les conditions d'admissibilité;
- ◆ vous **conseiller** sur la préparation de plusieurs demandes de pension;
- ◆ **remplir** avec vous les formulaires requis;
- ◆ **intervenir**, si nécessaire, auprès du pays concerné pour faire reconnaître vos droits.

### PRENEZ UN RENDEZ-VOUS

Pour tous renseignements, n'hésitez pas à communiquer avec le Ministère des Relations



avec les citoyens et de l'Immigration. Direction des ententes de sécurité sociale.

**Pour rejoindre le bureau de Montréal, composez :**

**(514) 873-5030 ou  
1 800 565-7878 (sans frais)**

## La plupart des retraités vont-ils dans le sud l'hiver ?



Lettre à Madame Lysiane Gagnon du journal La Presse.

Dans votre article de La Presse du 5 octobre 2002, intitulé « *L'amorce d'un débat nécessaire* », vous avez habilement décrit la levée d'épouvantails que le PQ et le PLQ appliquent à l'égard de la proposition de l'ADQ concernant la santé.

Dans votre enthousiasme pour interpréter les résultats du sondage CROP, voulant que 67 % des gens ne s'oppose pas à l'idée de se faire soigner dans des institutions privées, vous avez présumé que « **...la plupart des retraités et préretraités québécois, sans être riches, sont loin d'être pauvres...et qu'ils vont dans le Sud l'hiver...** »

Cette caricature des retraités et préretraités est erronée et cause préjudice aux efforts que nous déployons depuis plusieurs années pour réduire la pauvreté endémique que cachent les aînés.

Au Canada, plus de 17 % des personnes de 65 ans et plus vivent sous le seuil de faible revenu (SFR). Au Québec, 27,6 % des personnes de 55 à 64 ans vivent sous le SFR et 25,8% des personnes de 65 ans et plus sont dans la même situation. Selon le Conseil national du Bien-être Social (2000), au Québec nous retrouvons 21,2 % des hommes et 33,8 % des femmes vivant sous le SFR après avoir atteint 65 ans.

Dans Montréal, 34,8 % de la population vit sous le SFR et 21,4 % des résidents de Ville de Laval, sont dans le même contexte, alors que chez les 55 à 64 ans ce pourcentage s'élève à 24 % et passe à 34 % pour les plus de 65 ans. Enfin, le Conseil des aînés du Québec nous apprend qu'en 2000, nous sommes, de tous les groupes d'âges (65 ans AQDR Laval décembre 2002

et plus), ceux qui occupent le plus haut taux de personnes vivant sous le SFR. Selon le Conseil des aînés du Québec, en 1996, 62,8 % des aînés avaient un revenu inférieur à 15 000 \$ / année et 5,4 % avaient un revenu supérieur à 40 000 \$ /année. Ces revenus sont bien inférieurs à la moyenne nationale voulant que 15 % des contribuables gagnent plus de 50 000 \$, (La Presse, 5 octobre 2002, article de M. Maurice Jannard).

En d'autres termes, votre article du 5 octobre dernier a soulevé de fortes réactions au sein de l'AQDR Laval (Association de défense des droits des personnes retraitées et préretraitées) et de la Table régionale de concertation des aînés de Laval (regroupant 23 associations d'aînés de Laval).

À cet effet, nous nous apprêtons à déposer un dossier sur la « pauvreté des aînés », dont une copie vous sera postée dès son approbation officielle. Advenant quelle que question que ce soit sur le seuil de pauvreté et les problèmes inhérents aux aînés, nous nous ferons un plaisir de vous fournir toutes copies des références et recherches que nous avons développées dans ce domaine.

Fervent admirateur de vos chroniques, je vous soumetts la présente avec d'autant plus d'intérêt que je suis l'ex-président de l'AQDR Laval, le président fondateur de la Table précitée, en plus d'être engagé dans plusieurs associations d'aînés.

J'espère donc que la présente saura vous rallier à notre cause.

Veillez agréer Madame Gagnon, mes salutations respectueuses.

**Gilles Fournier**



## Et la santé à Laval...

### Atelier de discussion au sujet du Sous-financement des soins de santé à Laval



L'AQDR section Laval a tenu une deuxième activité pour 2002-2003 avec un **atelier de discussion à la Place des Aînés, mardi le 29 octobre 2002.**

Plus de 50 participants, **à partir de leur expérience personnelle**, ont pu donner **leur opinion sur la qualité des soins de santé dispensés à Laval** et ainsi enrichir le mémoire que prépare notre **comité santé.**

Ce comité a déjà démontré que le **financement de la santé à Laval était un des plus bas de la province.** Notre association se prépare à une vigoureuse campagne de sensibilisation de tous les milieux concernés.

Voici quelques extraits du rapport préliminaire ayant servis de base de discussion :

- Le coût des services par usager (le per capita) dans les CLSC de Laval est de **74.72 \$** un des plus bas au Québec où la moyenne est de **140.94 \$.**
- Laval se retrouve au 16<sup>e</sup> rang sur 18 pour les dépenses per capita liées à la prestation des services à domicile et au 14<sup>e</sup> rang pour les mêmes services aux personnes âgées.
- Les séjours excessifs en urgence (plus de 24 heures) sont de **33.8 % à Laval** et **15.6 % à Québec.**
- Les listes d'attente sont excessivement longues pour la plupart des chirurgies, entre autres, pour les cataractes et les prothèses de hanche.
- On compte à Laval **129 médecins par 100 000 habitants dont 53 spécialistes** tandis que la moyenne au Québec est de **193 médecins dont 98 spécialistes**, un **déficit d'environ 220 médecins** par rapport à la moyenne du Québec. Cette pénurie de

médecins serait une conséquence directe de la politique du ministère qui ne consent que **70 % des honoraires aux nouveaux médecins établis à Laval** alors qu'un peu plus loin, à St-Jérôme, ils reçoivent le plein montant.

- Pour l'obtention d'une place en CHSLD (Centre d'hébergement en soin de longue durée) **le délai est de 349 jours** à Laval alors que la moyenne provinciale est de **63 jours.**
- Pour les **prélèvements sanguins**, la durée de l'attente en décembre 2001 variait de **12 à 16 semaines.**

Ces points ont été discutés dans trois ateliers différents laissant ainsi à tous la chance de s'exprimer.

Monsieur Doarto Moniz, coordonnateur du bureau de loisirs et vie communautaire de Ville de Laval supervisa le déroulement des travaux et anima ensuite une plénière pour faire la synthèse des travaux des ateliers.

Les conclusions auxquelles en sont venus les 3 ateliers de discussion et la plénière seront jointes en annexe au mémoire du comité de santé.

Nous sommes fiers d'annoncer que deux membres de l'AQDR Laval, Georgette Mather et Gilles Fournier, ont été choisis pour siéger sur le forum de la population de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Laval.

Monsieur Gilles Fournier a été élu au conseil d'administration du CLSC – CHSLD Ruisseau-Papineau.

**Laurent Guay, vice-président et secrétaire**

# *La lune est inquiète du temps*

Pièce de théâtre à la Place des aînés le 28 janvier 2003



Nous proposons de remplacer la conférence mensuelle par un monologue « *La lune est inquiète du temps* », pièce de théâtre à réflexion sociale qui concerne le thème du « vieillissement ».

Cette représentation est subventionnée par **Stratégie Nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime**, dans le cadre du programme provincial-fédéral de « Mobilisation des collectivités ».

La pièce a été présentée une quinzaine de fois depuis septembre 2001, à Québec, Lévis, Baie St-Paul, Louisville, Deschailons et Ste-Marie de Beauce. À chaque fois, les participants ont eu le goût d'échanger.

Voici quelques commentaires de différents partenaires :

*« Nous avons été fort impressionnés par la qualité de [la pièce]. L'auteure, Mme Fortin, a su par ses mots et son jeu, décrire une réalité vécue par des milliers de personnes âgées en hébergement. Les propos tenus, les tristesses vécues, les situations relatées, nous décrivaient bien ce que vivent les personnes âgées en hébergement. La mise en scène, simple mais fort percutante, donnait le ton à ce que nous livrait ce personnage aux prises avec ses tristesses, ses angoisses, ses petites joies et son désarroi. »*

**Régis Gagnon, pour le comité organisateur Congrès AQPS 2001**

*« Nous avons eu la chance d'assister à la présentation de la pièce « La lune est inquiète du temps » et elle nous a semblé un outil des plus valable pour sensibiliser les intervenants et la population au sort des personnes âgées. »* Mai 2001 *« Pour avoir assisté à plusieurs reprises aux représentations et avoir aussi contribué au volet « formation », nous croyons qu'il s'agit là d'une initiative valable ... »*

**Marc Bilocq, directeur Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse Québec**

*« Le projet « La lune est inquiète du temps » est un projet novateur et intéressant de sensibilisation des aînés pour prévenir les abus dont ils sont victimes. Il fut accueilli avec beaucoup d'enthousiasme parmi les aînés et les groupes de défense des droits des aînés. »*

**Jean-Louis Bazin, Secrétaire aux aînés**

*« Cette pièce constitue un moyen très bien adapté pour rejoindre les personnes, groupes ou organisations susceptibles d'en bénéficier. Notre participation à quelques représentations comme personne ressource lors des discussions suivant la représentation de la pièce nous a convaincu de l'impact qu'elle a su créer dans les différents milieux où elle a pu se produire. »*

**Roger Fecteau, organisateur communautaire CLSC-CHSLD Haute-Ville-Des-Rivières**

*« La pièce de théâtre « La lune est inquiète du temps » constitue un moyen de*

*sensibilisation intéressant pour rejoindre les intervenants et les personnes âgées...*

**François Desbiens, Le directeur de santé publique, RRSSS**

*« Ce qui m'a marqué le plus c'est la mise en relief de l'importance du regard porté sur la personne âgée, par les personnes qui l'entourent (soignants, aidants, famille...). [...] L'interprétation du personnage de cette « personne âgée » en institution, met à jour les micro-événements qui sont bien souvent, la base d'une violence, consciente ou non, mais qui s'installe progressivement »*

**Suzanne Moutin, formatrice en gériatrie**

*«[...] la vie n'est plus la même depuis votre venue chez nous. L'atmosphère de la maison est complètement changée, plus détendue. Les animatrices ont adopté une attitude différente, elles sont plus souples, plus conciliantes, plus attentives. Lors des activités, nous sommes invités à collaborer et à faire partie de la prise de décision. »*

**Une résidente de résidence privée**

*« La qualité de votre intervention, son efficacité, son respect dans notre milieu religieux, ont non seulement facilité les échanges mais ont aussi permis d'amorcer une réflexion salutaire sur le vieillir dans toutes ses dimensions. »*

**Estelle Deschênes, directrice des soins infirmiers Petites Franciscaines de Marie, Baie St-Paul**

*« Certains de nos membres ont eu la chance d'assister à la représentation de la pièce « La lune est inquiète du temps ». Cet outil nous a semblé valable pour sensibiliser les personnes âgées et la population en*

*général à la condition vécue par les personnes âgées vivant en institution. »*

**Daniel Desmarquis, président Table de Concertation de Québec-Centre**

*« La grande qualité de la pièce, et la force du thème abordé, nous ont beaucoup touchés. Dans un langage simple, par le biais du jeu théâtral professionnel de Mme Arlette Fortin, on nous révèle avec une touche d'humour le drame et la profondeur du vécu de ces aînés. »*

**Régis Gagnon ptre, animateur de pastorale, CHUQ, Hôpital St-François d'Assise**

*« Très intéressante, la pièce nous fait réfléchir et nous aidera à poser des actions. [...] nous amène à penser ce que nous avons à faire comme bénévole auprès des personnes dans les centres. »*

**Extraits du bilan : Centre de Bénévolat du Bassin Maskinongé**

*« Votre projet de présentation d'une pièce de théâtre suivie d'une animation dénonçant l'abus, la négligence, l'isolement, l'infantilisation et la violence envers les aînés, s'inscrit dans un processus de prévention et de sensibilisation auquel nous souscrivons. »*

**Richard Racine, inspecteur Chef, Surveillance du territoire Sûreté du Québec**

*« Je souhaite que la pièce soit jouée encore et encore, pour que ces regards et cette réflexion sociale soient possibles, dans un cadre qui permette aux citoyens de prendre la parole sur les valeurs qu'ils veulent protéger. »*

**Marguerite Mérette, infirmière**

# Tendre Amour

Par Éliane Doré

**Il fut un temps où les messages furent portés  
Par les vents au colombier d'un vieux clocher  
Deux pigeons s'aimaient tendrement mais à  
Chaque départ c'était la même peine  
Les mêmes pleurs le même chagrin**

**Un jour entrelacés dans leur nid le mâle  
Dit à sa compagne s'il t'arrivait malheur au  
Cours d'un grand voyage que tu tombes  
Blessé loin de notre pigeonnier entre les  
Mains cruelles des hommes au cœur dur**

**Je t'appellerais jusqu'à ce que ma voix  
S'éteigne dans ma gorge  
On peut voir encore aujourd'hui un  
Pigeonnier ancien où a vécu dit-on un  
Pigeon muet qui ne roucoulait plus**

# D I N E R D E N O E L

LE JEUDI 12 DÉCEMBRE

Vous êtes tous invités à notre  
dîner de Noël  
le jeudi 12 décembre  
de midi à 15h00  
au restaurant  
Le Dîner Ste-Rose  
situé au 451, boul. Labelle  
Fabreville, Laval  
Tél. : (450) 625-0707

Au menu :

Suprême de volaille  
Soupe ou salade  
Dessert  
Café, thé



Coût : 17,00 \$ / membre  
20,00 \$ / non-membre  
taxes et service compris

Prix de présence  
Donald Lavergne ténor et Nicole Pontbriand pianiste  
animeront ce dîner.

Il est possible de réserver des places et même une table complète.  
(table pour 8 personnes)

S.V.P. réserver en nous faisant parvenir votre chèque  
Une semaine à l'avance au :  
1450, boul. Pie X, bureau 212, Laval (Québec) H7V 3C1  
Pour information, communiquez avec nous au :  
(450) 978-0807